



COMPTE-RENDU N° 133

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Etaient présents :

Philippe de BEAUREGARD, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Patricia ROCHE, Antonio MUGA, Emilie LAGIER, Fanny BISCARRAT, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Georges POINT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Elvire TEOCCHI donnant procuration à Lionel MURET, Hervé AURIACH donnant procuration à Michel LAGARDE, Jean-Luc DA COSTA donnant procuration à Christine WINKELMANN, Vincent TEOCCHI donnant procuration à Christiane VEZIAN, Jean-François LEROY donnant procuration à Sylvette GILL, Antonio MUGA donnant procuration à Jean-Michel MARLOT, Sonia COLOT donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Véronique CHOMEL donnant procuration à Marlène THIBAUD, Laurent ARCuset donnant procuration à Jean-François MENGUY, Michel PAÏALUNGA donnant procuration à Jean-Paul MONTAGNIER.

Monsieur Philippe de BEAUREGARD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Christiane VEZIAN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille MERINDOL et BARRIERE suite au décès de Monsieur Robert BARRIERE, de la famille ANDRE suite au décès de Monsieur Didier DA COSTA. Monsieur le Maire fait également part des remerciements de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Camaret-sur-Aigues et Travaillan et du Souvenir Français pour l'attribution de subventions. Et enfin de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion de la commune.

Compte-rendu de la séance du 23 avril 2015 :

Le compte-rendu de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité.**

Dossier n °1

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
POUR LA PHASE FINALE DES TRAVAUX DU TOUR DE VILLE
RAPPORTEUR : SYLVETTE GILL**

La Municipalité a pour projet de finaliser le programme de réfection du tour de ville, engagé depuis 2011.

Une étude approfondie a été lancée concernant la phase finale des travaux et les principes d'aménagement s'inscrivant dans une opération globale de requalification des espaces publics dans le centre.

Les dernières tranches de travaux du Tour de Ville consisteront dans :

- la reprise du réseau d'eaux pluviales et de la voirie très dégradée sur le Cours du Midi (fin de la partie Est), le Cours du Levant, et le Cours du Nord avec poursuite d'une zone 30 km/h pour sécuriser les déplacements doux,
- la création d'une circulation piétonne réglementaire qui offrira aux personnes à mobilité réduite l'espace libre nécessaire à leur déplacement,
- le maintien de places de stationnement,
- l'aménagement de l'intersection tour de Ville / rue Marie Curie,
- l'implantation de végétaux en dehors des circulations piétonnes,
- l'éclairage approprié et réglementaire,

L'étude réalisée par le bureau d'études KPRIM porte le montant estimatif des travaux pluriannuels à 510.907,10 € hors taxes et hors réseaux,

Eu égard au coût estimatif de l'opération et afin d'assurer le respect des principes de libre accès à la commande publique et de mise en concurrence des entreprises, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert telle que définie à l'article 57 du Code des marchés publics pour la désignation de la /des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics notamment les articles 28 et 40,

Vu le budget primitif 2015 de la Commune,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité - Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour désigner la ou les entreprise(s) qui effectueront les travaux de la phase finale

de réfection du tour de ville, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres, à conclure le marché et à signer tout document afférent à l'exécution du marché public issu de cette consultation, et à recourir à la procédure des Marchés Négociés telle que définie aux articles 35 et suivants du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offres infructueux.
Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23 (immobilisation en cours), article 2315 (installations, matériel et outillage technique) du budget communal.

Dossier n °2

**ECHANGE DE TERRAIN ENTRE
LA COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES ET MONSIEUR BOUZET BRUNO
RAPPORTEUR : CHRISTINE WINKELMANN**

La Commune de Camaret-sur-Aigues souhaite procéder à un échange de terrain, avec soulte, avec Monsieur BOUZET Bruno pour permettre l'aménagement d'une voie.

La commune céderait à Monsieur BOUZET la parcelle cadastrée section AT 288 d'une superficie de 228 m² et Monsieur BOUZET céderait à la commune les parcelles de terrain cadastrées AT n°289 d'une superficie de 9m² et 31m², à détacher de la parcelle cadastrée section AT 69,

Vu le document d'arpentage établi par un géomètre,

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'accord écrit de Monsieur Bruno BOUZET sur les conditions de la vente,

Le Conseil Municipal accepte à la majorité – 23 voix POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Véronique CHOMEL ayant donné procuration à Marlène THIBAUD, Laurent ARCUSET ayant donné procuration à Jean-François MENGUY) – de procéder à l'échange de terrain avec soulte, entre la Commune de Camaret-sur-Aigues et Monsieur Bruno BOUZET. Monsieur BOUZET Bruno céderait à la Commune les parcelles de terrain cadastrées AT n°289 d'une superficie de 9 m² et 31m², à détacher de la parcelle cadastrée AT 69, et la commune céderait à Monsieur BOUZET Bruno la parcelle cadastrée section AT n°288 d'une superficie de 228 m². **Et autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Il est précisé que le montant de la soulte, estimé à 15.960€ par les services de France Domaine, sera dû par Monsieur BOUZET et que les frais liés à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de Monsieur BOUZET Bruno.

Dossier n °3

**VENTE DE TERRAIN A MADAME CHABERT COLETTE
RAPPORTEUR : CHRISTINE WINKELMANN**

La Commune de Camaret-sur-Aigues souhaite vendre à Madame Colette CHABERT une parcelle de 738m² à détacher de la parcelle cadastrée AO 36, sise quartier la Garcine.

En effet, cette parcelle est un délaissé de l'ancienne voie ferrée non utilisé dans le cadre de la réalisation de la voie verte

Le service France Domaine a été consulté,

Vu le document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètre COURBI,

Vu l'accord écrit de Madame Colette CHABERT sur les conditions de la vente,

Le Conseil Municipal accepte à la majorité – 23 voix POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Véronique CHOMEL ayant donné procuration à Marlène THIBAUD, Laurent ARCUSET ayant donné procuration à Jean-François MENGUY) - de vendre à Madame Colette CHABERT un terrain de 738m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO au prix de 14.600€ correspondant à l'estimation des services de France Domaine **et autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dossier n °4

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
SERVICE JEUNESSE
POINT INFORMATION TOURISME
SERVICE TECHNIQUE
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Où la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité - de créer trente postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour le service jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, club-ados, séjours, Temps d'Activité Périscolaire), un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour le Point Information Tourisme et quatre postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour le service technique pour un accroissement saisonnier d'activité **et d'imputer** les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Dossier n °5

**MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS
CREATION DE POSTES PERMANENTS
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du 23 avril 2015 établissant le tableau théorique des effectifs de la Commune de Camaret-sur-Aigues,

Vu le Budget de la Commune,

Vu la volonté de renforcer les effectifs de la police municipale,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'un agent titulaire à temps complet,

- ✓ pour le service police municipale et que cet agent exercera à titre principal les fonctions de gardien de police municipale,

Oùï les propositions de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité - la création d'un poste de gardien à temps complet pour le service police municipale, ainsi que le nouveau tableau théorique des effectifs.

Dossier n °6

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES SUR
LES LISTES ELECTORALES POUR L'ANNEE 2016
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

Vu le Code Pénal, notamment les articles 259 et suivants,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2015 portant à quatre le nombre de jurés d'assises pour la Commune de Camaret-sur-Aigues,

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de la liste préparatoire,

Considérant que, en vue de dresser la liste préparatoire, le maire tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de nom triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral,

Considérant que ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2016 :

	N° d'inscription sur la liste générale	Nom	Prénom
1	1029	DAUZON	Valérie
2	237	BAS	Brigitte
3	1707	GUERRERO	Huguette
4	2261	MARIN	Carlos
5	3635	EL ATMANI	Mohamed
6	3511	VIGOUROUX	Roger
7	876	CHRETIEN	Patrick
8	3270	SIMON	Françoise
9	639	BRUN	Jackie
10	3841	GRANGE	Brigitte
11	2553	MURET	Hervé
12	169	AYME	Danielle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35.

Le Maire
Philippe de BEAUREGARD

Le secrétaire de séance
Christiane VEZIAN